

Faculté de sciences appliquées



AMCO2591 Législation du bâtiment et éléments du droit industriel

[22.5h] 2 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Pierre Nihoul
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Le cours tend à initier les étudiants ingénieurs-architectes et ingénieurs des constructions au droit de l'urbanisme, de construction, des biens immobiliers, des professions immobilières et du développement industriel.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Matières traitées :- les droits respectifs de la puissance publique et des personnes privées dans l'utilisation du sol : plans d'aménagement, règlement sur la bâtisse et les lotissements, expropriations pour cause d'utilité publique, permis de bâtir et de lotir, la propriété immobilière, les servitudes.- le régime juridique de la construction : la profession d'architecte, le contrat de l'architecture, le contrat d'entreprise, les marchés administratifs.- l'industrie dans le développement régional : infrastructure, équipements, réglementation, planification.- le logement : secteur public, encouragement à l'initiation privée, protection des acquéreurs et des locataires.

Résumé : Contenu et Méthodes

Ce cours ne sera plus donné après l'année académique 2007-2008

Autres crédits de l'activité dans les programmes

ARCH23	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil architecte	(2 crédits)	Obligatoire
GC22	Deuxième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(2 crédits)	
GC23	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(2 crédits)	Obligatoire